

15ème législature

Question N° : 31364	De M. Pierre-Henri Dumont (Les Républicains - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique		Ministère attributaire > Transition écologique
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim - Conséquences environnementales	Analyse > Fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim - Conséquences environnementales.
Question publiée au JO le : 28/07/2020 Réponse publiée au JO le : 06/10/2020 page : 6942		

Texte de la question

M. Pierre-Henri Dumont attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur les conséquences environnementales de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. En activité depuis 1977, la centrale de Fessenheim a définitivement arrêté ses deux réacteurs depuis le 29 juin 2020. Aujourd'hui plusieurs interrogations subsistent quant au démantèlement progressif de la centrale et auxquelles ni EDF ni le Gouvernement n'ont su apporter des réponses claires, des interrogations qui portent notamment sur la compensation énergétique de la fermeture de Fessenheim. En effet, M.le député rappelle que 90 % de l'électricité de l'Alsace est fournie par cette centrale nucléaire. Sur ce sujet, EDF assure que les foyers alsaciens seront fournis grâce aux autres centrales européennes. Pour autant, si la centrale de Fessenheim ferme, l'électricité manquante sera fournie principalement par les centrales à gaz et à charbon. Il rappelle aussi que l'énergie nucléaire produite par Fessenheim est bas carbone. Cependant, elle pourrait être remplacée, comme elle l'est souvent en France lorsque le parc nucléaire fait défaut ou que les réacteurs doivent être arrêtés, par de l'électricité produite au charbon. Toujours dans ce contexte, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre liée à la fermeture des deux réacteurs de Fessenheim est évaluée entre 6 et 10 millions de tonnes équivalent CO2 à l'année. Il est totalement paradoxal d'argumenter que la fermeture de Fessenheim répond à une ambition écologique alors que l'énergie utilisée ensuite pour approvisionner les foyers en électricité est beaucoup plus carbonée. Aussi, il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement concernant la compensation de l'énergie électrique produite par la centrale de Fessenheim, aujourd'hui fermée définitivement.

Texte de la réponse

La France s'est engagée dans une transition énergétique qui repose, d'une part, sur la sobriété et l'efficacité énergétique et, d'autre part, sur la diversification des sources de production et d'approvisionnement avec le développement des énergies renouvelables et la réduction de la part du nucléaire. L'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, fixée dans la loi énergie-climat de 2019, est une priorité de la France pour répondre à l'enjeu climatique, et elle suppose que le mix-électrique soit sur le long-terme totalement décarboné. La loi Énergie-Climat fixe également comme objectif l'atteinte de 50 % d'électricité d'origine nucléaire dans le mix en 2035. La diversification du mix électrique, dans le cadre d'une stratégie de réduction lissée et pilotée des capacités nucléaires existantes, sera poursuivie pour atteindre cet objectif, notamment parce qu'un système électrique plus diversifié est

un système électrique plus résilient à un choc externe comme par exemple une baisse de la capacité de production des réacteurs suite à un incident, à un défaut générique ou à une longue période de maintenance (courante ou réexamen périodique), qui conduirait à l'indisponibilité de plusieurs réacteurs. Ce risque est particulièrement illustré, en 2020, par l'impact de la crise Covid 19 sur la disponibilité des réacteurs nucléaires. La fermeture de la centrale de Fessenheim s'inscrit dans le cadre de cette démarche et fait suite au plafonnement de la puissance électronucléaire installée, instauré par la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015. Aussi, EDF a confirmé au Gouvernement dès 2015 le choix du site de Fessenheim comme centrale nucléaire à fermer pour respecter le plafond. Cette fermeture ne conduira pas, sur le moyen terme, à une augmentation des émissions de CO₂ de la France. Conformément à la politique énergétique de la France et en ligne avec les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie, l'électricité d'origine renouvelable doit en effet passer de 21 % de la production totale en 2018 à presque 30 % en 2025. L'électricité renouvelable se déploie aujourd'hui essentiellement en addition des moyens nucléaires et hydrauliques. L'électricité venant en remplacement de Fessenheim sera donc essentiellement renouvelable et les moyens émetteurs de CO₂ (centrale à gaz ou à charbon) mobilisés à la pointe seront moins mobilisés. À ce titre, dans son bilan électrique 2019, le gestionnaire du réseau RTE a chiffré les émissions évitées grâce aux productions d'origine renouvelable (environ 111 TWh soit plus 21 % de la production électrique totale) à environ 20 millions de tonnes de CO₂ par an (5 millions de tonnes en France et 15 millions de tonnes dans les pays voisins). Pour ce qui est des imports, la France est historiquement exportatrice nette d'électricité et cette situation ne devrait pas changer dans les prochaines années.